



# FAQ UPTEVIA

## Pour les investisseurs



# Objectifs du document

Ce document FAQ regroupe toutes les questions potentielles relatives à la création d'Uptevia que pourraient se poser les investisseurs.

Ce document pourra faire l'objet de mises à jour régulières.

## FAQ

1. Quel est l'objectif de regrouper les activités de services aux Emetteurs de CACEIS et BNP Paribas ?

L'objectif est de créer un acteur de premier plan spécialisé dans les services aux Emetteurs. Cet acteur a pour ambition de consolider et pérenniser un pôle d'expertises sur des sujets complexes, dans un paysage réglementaire en perpétuelle évolution et qui requiert des investissements informatiques et sécurité constants.

2. Comment cette décision a-t-elle été prise ?

BNP Paribas et CACEIS ont partagé un constat en commun : il est nécessaire, dans l'intérêt des clients et de leurs actionnaires, de transformer progressivement le métier de services aux Emetteurs et d'en mutualiser les investissements. Suite à des analyses menées de façon approfondie et collaborative, la décision de rapprocher leurs expertises au sein d'une seule société, Uptevia, a été adoptée.

3. Que devient CACEIS Corporate Trust ?

Dans le cadre de ce rapprochement, la société CACEIS Corporate Trust change de nom et devient Uptevia,

4. Que devient l'activité Securities Services de BNP Paribas ?

Le groupe BNP Paribas continue d'offrir l'ensemble de la gamme de ses services. Seule l'offre Corporate Trust services Equity est transférée au sein d'Uptevia.

5. Que signifie Uptevia ?

Le nom de la nouvelle structure Uptevia est un néologisme évoquant l'idée d'aller plus haut, plus loin (Up) sur le chemin (via). Il porte l'ambition de créer un leader français des activités Corporate Trust (Equity et Debt) en France, et à terme, à l'échelle européenne.

6. Pourquoi avez-vous changé de dénomination sociale ?

Ce projet est porté à parts égales par BNP Paribas et CACEIS, les deux banques actionnaires à 50% chacune d'Uptevia. Changer de dénomination sociale permet d'engager les équipes dans la construction d'un projet commun, en accord avec les valeurs portées par la nouvelle société.

7. Quels sont les bénéfices de ce rapprochement pour les actionnaires ?

L'offre des deux groupes est complémentaire. Les actionnaires accéderont à une offre de services la plus solide du marché et bénéficieront des technologies les plus innovantes en la matière. Joindre les expertises de BNP Paribas et CACEIS permettra aux actionnaires de profiter d'une expérience client placée sous le signe de l'excellence : équipes expérimentées et réactives proches des actionnaires.

8. Quelles sont les conséquences de cette fusion pour mes services ?

Uptevia dispose d'une période de transition de deux ans pour construire sa nouvelle offre de services. La gamme de services sera enrichie graduellement pour répondre aux besoins des clients et des équipes Uptevia. Les améliorations seront progressives, des communications régulières vous informeront de ces évolutions pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

9. Quelles conséquences pour la gestion de mes titres ?

Les modalités de gestion de vos titres ne changeront pas. A court et moyen terme, vous continuerez à accéder et à réaliser vos opérations dans les mêmes conditions et selon les mêmes délais de traitement. Des communications régulières vous informeront de ces évolutions pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

10. Quel impact sur les relevés, imprimé fiscal unique, avis d'opération, etc. ?

L'imprimé fiscal unique continuera à être édité par l'établissement teneur de compte d'origine. L'imprimé fiscal unique de CACEIS adopte dès janvier 2023 les nouvelles couleurs d'Uptevia. L'ensemble des autres avis (relevés de portefeuille, avis d'opéré, etc) adoptent la nouvelle charte graphique et le nouveau logo Uptevia depuis le 9 janvier 2023.

11. Les canaux de communication avec la Relation Investisseurs vont-ils changer ?

Le service Relation Investisseurs reste disponible avec les canaux de communication habituels et sur les mêmes plages horaires.

12. Pourrais-je continuer d'utiliser mes accès à OLIS Actionnaire / Planetshares ?

Oui, vous continuerez à accéder à l'intégralité des services mis à votre disposition sur votre espace OLIS Actionnaire / Planetshares My shares. En complément, vous pourrez également accéder à OLIS Actionnaire/ Planetshares My shares via la rubrique « Accéder à mon espace » de notre site internet : [www.uptevia.com](http://www.uptevia.com).

13. Mes identifiants de connexion à OLIS Actionnaires / Planetshares vont-ils changer ?

Vous conservez les mêmes identifiants et mots de passe sans qu'aucune action ne soit requise de votre part. Des communications régulières vous informeront de ces évolutions pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

14. Devrais-je signer une nouvelle convention ?

Non, il ne sera pas nécessaire de signer une nouvelle convention de compte-titres. Votre compte continuera d'être géré selon les mêmes conditions au sein d'Uptevia sans action requise de votre part.

15. La protection de mes avoirs est-elle garantie ?

Soucieux de vous apporter une sécurité optimale dans la gestion de votre compte-titres, nous vous confirmons que vos avoirs bénéficient du même niveau de protection que celui appliqué par les groupes CACEIS et BNP Paribas.

16. La protection de mes données personnelles est-elle garantie ?

La protection de vos données personnelles continuera d'être au centre de nos préoccupations. Uptevia adopte la même politique en matière de protection des données personnelles que les groupes CACEIS et BNP Paribas. Cette politique est conforme aux règles fixées par l'Union Européenne à travers le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données).

17. Est-ce que les frais de bourse appliqués sur mes transactions vont être renégociés ?

Afin de vous assurer une transition transparente dans l'exécution de vos ordres de bourse, nous vous confirmons que vos conditions tarifaires liées au courtage restent inchangées.

18. Les modalités de réception et de transmission d'ordres vont-t-elles changer ?

Les canaux de réception et transmission de vos ordres de bourse restent identiques. Nos équipes continuent de recevoir vos ordres de bourse selon les mêmes modalités.

19. Votre politique de sélection des intermédiaires et de meilleure exécution est-elle garantie ?

Uptevia, en tant que prestataire de services d'investissements, est soumis à la directive européenne MIFID 2 relative à la protection des investisseurs (*Markets in Financial Instruments Directive*) et garantit une politique de sélection des intermédiaires et de meilleure exécution.



20. J'ai des comptes titres gérés par les 2 entités, est ce que je peux m'adresser à un seul et même interlocuteur pour l'ensemble de mes avoirs ?

Dans un premier temps, il conviendra de vous adresser aux équipes respectives chargées initialement de la gestion de vos avoirs. Uptevia maintiendra les modalités de communications suivantes pré-existantes au rapprochement des deux entités : espaces actionnaires (OLIS Actionnaire et Planetshares), coordonnées téléphoniques et adresses postales. L'évolution vers un modèle unique se fera de manière progressive. Nous vous tiendrons régulièrement informés des avancées.

21. J'ai un formulaire d'ordre de bourse à l'en-tête CACEIS Corporate Trust ou BNP Paribas, puis-je encore l'utiliser ?

Les formulaires d'ordre de bourse pré-existants, seront valablement acceptés et traités par nos équipes. Celles-ci ne manqueront pas de vous communiquer le nouveau modèle à cette occasion. Nous vous invitons néanmoins à vous procurer le nouveau modèle sur votre espace actionnaires ou sur simple demande auprès de nos équipes.